

PASS Export VIE

REGION BRETAGNE

Présentation du dispositif

Cette aide vise à soutenir le développement à l'international des entreprises en contribuant au recrutement d'un Volontariat International en Entreprise (VIE).

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Les TPE ou PME de production ainsi que les TPE ou PME de service aux entreprises de production sont éligibles au dispositif.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Les activités de négoce ne sont pas éligibles.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le programme régional V. I. E. finance, jusqu'à 18 mois, 30% des indemnités versées par l'employeur.

L'aide est limitée à 3 VIE par entreprise.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Le dossier est à retourner au Conseil Régional de Bretagne via le portail en ligne de la région.

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux
 - › Situation financière saine

Organisme

REGION BRETAGNE

- **Administration Régionale**
283 avenue du Général Patton
35711 RENNES CS 21101

Déposer son dossier

- https://aides.bretagne.bzh/account-management/crbr-demandeurs/ux/#/login?redirectTo=https:%2F%2Faid.es.bretagne.bzh%2Faid.es%2F%3F_ga%3D2.177548133.1144104852.1626352406-1926826723.1625558257%23%2Fcrbr%2Fconnecte%2FF_EXTSPE_LI_INT%2Fdepot%2Fsimple&jwtKey=jwt-crbr-portail-depot-demande-aid.es&footer=https:%2F%2Faid.es.bretagne.bzh%2Faid.es%2F%3F_ga%3D2.177548133.1144104852.1626352406-1926826723.1625558257%23%2Fcrbr%2Fmentions-legales.Mentions%201%C3%A9gales._self

Fichiers attachés

- [Dossier de demande V.I.E](#) (29/03/2017 - 0.21 Mo)